

# Nouvelles de Suisse

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France**

Band (Jahr): **5 (1959)**

Heft 6: **Basel : Mosaik einer Stadt**

PDF erstellt am: **06.08.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★  
 ★  
 ★  
 ★ *Nouvelles* ★  
 ★  
 ★ *de* ★  
 ★  
 ★ *Suisse* ★  
 ★  
 ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

**Passage des frontières par des enfants de nationalité française.**

1. S'ils sont titulaires de la Carte nationale d'identité ou d'un passeport périmé depuis plus de cinq ans :

— les Français âgés de moins de 21 ans se rendant dans les pays suivants : Belgique, Luxembourg, Suisse, Allemagne, Pays-Bas, Autriche, Italie, sans être accompagnés de la personne exerçant normalement la puissance paternelle, devront désormais produire : « Une attestation de sortie de France », délivrée par les Commissariats de Police.

2. S'ils sont, par contre, titulaires d'un passeport individuel même périmé, mais depuis moins de cinq ans, ou d'un laissez-passer, ou d'un passeport collectif, ou bien encore s'ils sont inscrits sur le passeport d'un tiers qui les accompagne, ces enfants peuvent quitter librement le territoire français.

**Facilités aux automobilistes.**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1958, il n'est plus nécessaire, pour se rendre en Suisse, de se munir d'un document douanier pour les véhicules de tourisme. Cette facilité est exclusivement réservée au trafic touristique et ne concerne pas les transports professionnels, les remorques-camping, pour lesquels les documents douaniers continuent à être exigés à l'entrée en Suisse.

L'existence d'une assurance suffisante pour la Suisse doit être justifiée, au passage de la frontière, par la présentation d'une « carte internationale d'assurance pour véhicu-

les à moteur » (de couleur verte) ou d'une « déclaration d'assurance pour la Suisse » (de couleur jaune). Se renseigner auprès des sociétés d'assurances. L'entrée en Suisse est autorisée sans les pièces précitées, contre paiement d'une taxe de 3 frs suisses, qui ne constitue toutefois pas une assurance et ne dégage nullement le conducteur du véhicule de sa responsabilité civile personnelle.

L'essence en Suisse coûte 46 cts le litre et le super 53 cts le litre. Pour les garages, il faut compter 2 à 3 francs suisses par jour.

**Routes alpêtres ouvertes aux cars jusqu'à 2 m. 50 de large.**

La route Martigny-Col de la Forclaz-Le Châtelard (Chamonix) est désormais ouverte aux cars jusqu'à 2 m. 50 de large. A ce sujet, nous rappelons que nous tenons à la disposition des intéressés la carte routière indiquant le réseau des routes suisses où la circulation des autocars jusqu'à 2 m. 50 est autorisée.

**Appartements et chalets de vacances.**

Des logements pour séjours de vacances sont à louer, à des prix intéressants, dans toutes les stations suisses.

On peut obtenir les adresses aux Bureaux de Renseignements des stations, en demandant, éventuellement, la transmission de la demande à une agence immobilière (la lettre doit être accompagnée, de préférence, d'un coupon-réponse international délivrable dans les bureaux de poste).

**Transbordement gratuit des bagages à mains des voyageurs en groupe à Zweisimmen.**

Afin de faciliter le voyage par la « Golden Pass Route », Interlaken-Spiez-Zweisimmen-Gstaad-Montreux, les deux compagnies de chemins de fer intéressées vont créer un service de transbordement gratuit de bagages à mains, en gare de Zweisimmen, à l'intention des groupes des agences de voyages suisses et étrangères, annoncés au préalable. Des étiquettes spéciales volantes

seront remises aux participants dans le train. A cet effet, les guides responsables devront s'annoncer au personnel du train. Cette innovation est entrée en vigueur le 15 avril 1959.

**L'Art horticole suisse à Zurich (25 avril-11 octobre 1959).**

Depuis la gare centrale de Zurich, de rapides vedettes à moteurs remontent le cours de la Limmat jusqu'à la baie du Lac, dont les deux rives sont transformées en magnifiques jardins fleuris, constituant la « Première Exposition suisse d'Horticulture » (25 avril-11 octobre 1959).

Un télésiège franchit le lac, transportant continuellement, d'une rive à l'autre, les visiteurs de cette vaste exposition, qui peuvent se restaurer et se détendre agréablement au cours de leur promenade et sur les plages riantes.

**Festival de juin 1959, Zurich.**

Le programme de cette année prévoit cinq concerts symphoniques dirigés par Hans Rosbaud, Joseph Krips, Wolfgang Sawallisch, André Cluytens et Volkmar Andreae. Au théâtre de l'Opéra : création de « La Tempête », de Frank Martin, « L'Anneau des Niebelungen », de Richard Wagner, et des représentations du « London's Festival Ballet » ; au théâtre de la Comédie : spectacles donnés par le Théâtre National Populaire de Paris, le « Piccolo Teatro » de Milan, « The Oxford Playhouse Company » et la troupe du « Schauspielhaus » de Zurich.

**« Fêtes de Genève ».**

Les traditionnelles « Fêtes de Genève » coïncideront cette année avec une série d'autres manifestations, notamment la célébration du 400<sup>e</sup> anniversaire de l'Université, et un spectacle « Son et Lumière » réalisé à l'occasion du 450<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Calvin. D'une durée moins longue que les années précédentes, elles n'en déploieront pas moins leur faste habituel les samedi 15 et dimanche 16 août. Un corso fleuri sur le thème « 1900 », une fête de nuit dans la rade, des batailles de confetti, ainsi que des concerts et des bals figurent au programme.